

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE CASABLANCA SETTAT
PRÉFECTURE DE CASABLANCA



BUDGET CITOYEN
Préfecture de Casablanca
2017

Sommaire

Introduction.....	2
I- Définition du Budget :	3
II- Processus de préparation du Budget préfectoral :.....	5
III-Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2017.....	6
1- Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2017 :.....	6
2- Tableau des recettes et dépenses de fonctionnement de la Préfecture :.....	6
IV-Orientations du Budget Préfectoral :.....	10

Introduction

Dans le cadre de mise en œuvre des dispositions de la constitution 2011, l'accès du citoyen à l'information demeure l'une des priorités du gouvernement, d'où la nécessité d'élaborer le Budget Citoyen.

Ce document permettra au Citoyen d'avoir une idée simplifiée sur le Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2017, les recettes provenant de diverses sources, les dépenses prévues pour le financement des services publics ainsi que les grandes orientations économiques et sociales visées par la Préfecture de Casablanca.

I- Définition du Budget :

1- Définition de la notion « Budget » :

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de la Préfecture, l'année budgétaire commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Le budget comprend deux parties :

- **La première partie** décrit les opérations de fonctionnement concernant les recettes et les dépenses.
- **La deuxième partie** est relative aux opérations d'équipement ; elle présente l'ensemble des ressources affectées à l'équipement et l'emploi qui en fait.

Le budget doit être équilibré dans chacune de ses parties, autrement dit, lorsqu'un excédent prévisionnel est dégagé de la première partie, il est affecté obligatoirement à la deuxième partie.

Par application de **l'article 187 de la loi organique n°112.14 relative aux Préfectures et Provinces**, l'Ordonnateur du Budget est le Président du Conseil Préfectoral.

2- Les ressources et charges de la Préfecture :

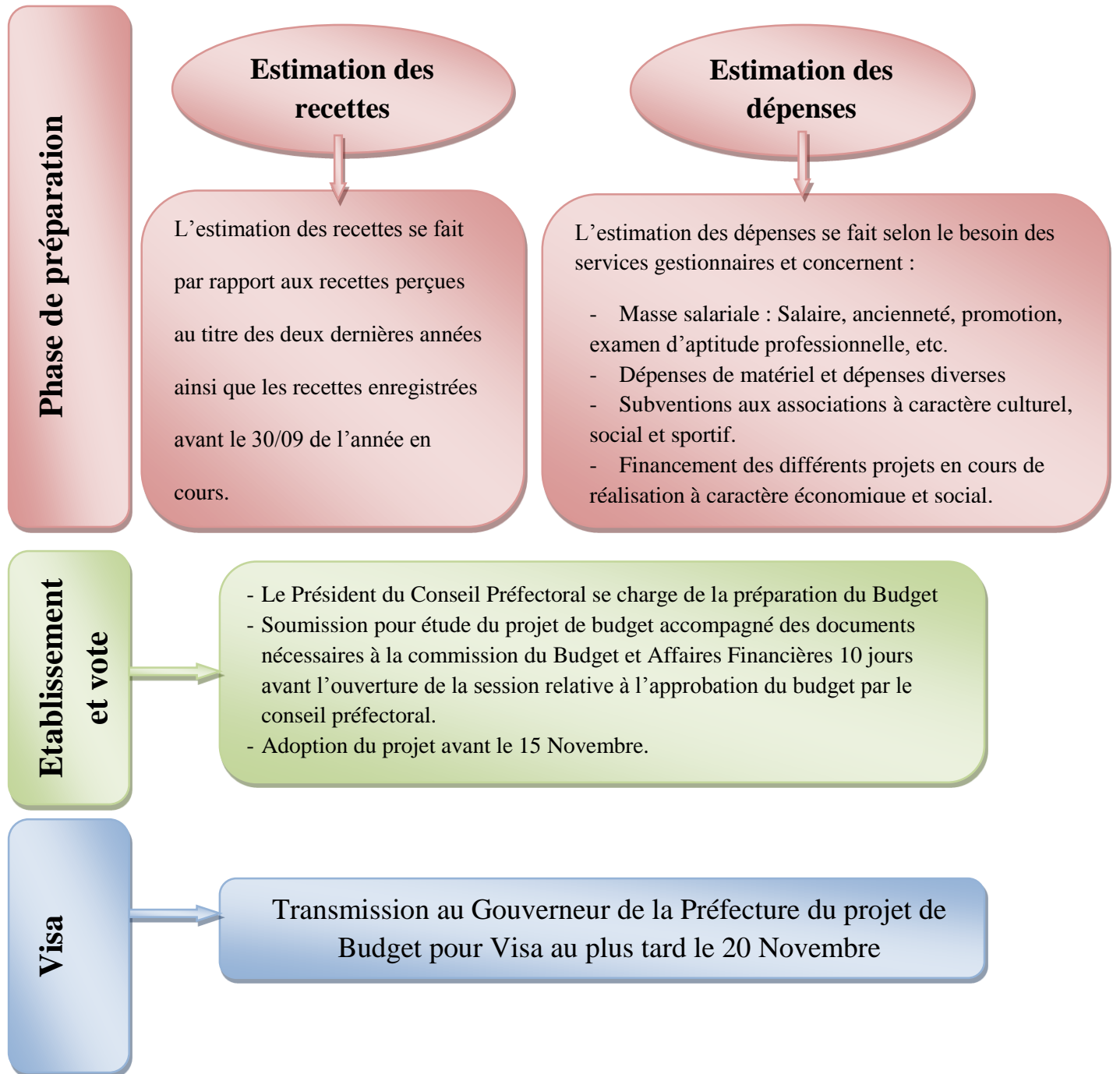
Les Ressources

- Les impôts et taxes que la Préfecture est autorisée à percevoir par la législation en vigueur.
- Les redevances et rémunérations pour services rendus
- Les ressources provenant du transfert de la part des impôts et taxes de l'Etat affectée à la Préfecture.
- Les subventions accordées par l'Etat ou par d'autres personnes morales de droit public.
- Le produit des emprunts autorisés.
- Les revenus de la propriété et des participations.
- Les fonds de concours.
- Les dons et legs.
- Les recettes diverses prévues par la loi.

Les Charges

- **Les dépenses de fonctionnement des services** : personnel, entretien, matériel, fournitures, frais financiers relatifs au remboursement de la dette, subventions accordées, participations à des opérations d'intérêt local ou national et autres charges diverses.
- **Les dépenses d'équipement** : travaux neufs, bâtiments, routes, équipements d'intérêt local, amortissement du capital emprunté, subventions accordées, prises de participation, participations à des réalisations d'intérêt local ou national concernant la Préfecture.

II- Processus de préparation du Budget préfectoral :



III- Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2017

1- Budget de la Préfecture de Casablanca au titre de l'année 2017 :

	Recettes prévisionnelles	Dépenses prévisionnelles
Fonctionnement	334 273 000,00	344 273 000,00
Equipement	0,00	0,00
Budgets annexes	0,00	0,00
Comptes spéciaux	1 000,00	1 000,00
Total Général	334 274 000,00	344 274 000,00

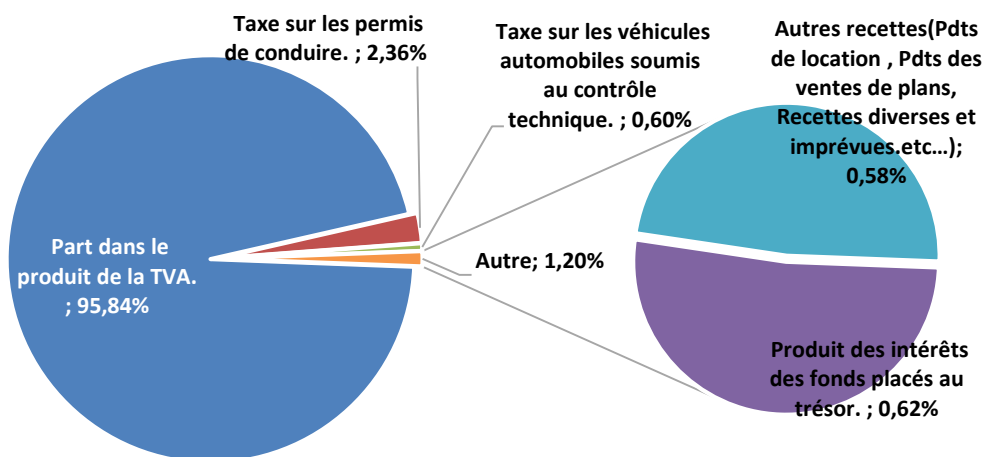
2- Tableau des recettes et dépenses de fonctionnement de la Préfecture :

	Admise en 2017	Pourcentage
Recettes de fonctionnement	344 273 000,00	
Recettes fiscales		
Part dans le produit de la TVA	329 946 000,00	95,84%
Taxe sur les permis de conduire	8 140 000,00	2,36%
Taxe sur les véhicules automobiles soumis au contrôle technique	2 071 420,00	0,60%
Autres recettes		
Produit des intérêts des fonds placés au trésor	2 129 000,00	0,62%
Recettes diverses et imprévues	1 916 200,00	0,56%
Produit de location d'immeubles à usage d'habitation	68 880,00	0,02%
Autres produits des biens immobiliers	100	0,00%
Produit des ventes de plans, d'imprimés et de dossiers de concours	1 400,00	0,00%
Dépenses de fonctionnement	344 273 000,00	
Masse salariale	286 641 200,00	83%
Dépenses de matériel et dépenses diverses	57 631 800,00	17%

Répartition des recettes de fonctionnement du budget de la préfecture au titre de l'année 2017 :

	Admise en 2017	Pourcentage
Recettes de fonctionnement		
Recettes fiscales		
Part dans le produit de la TVA.	329 946 000,00	95,84%
Taxe sur les permis de conduire.	8 140 000,00	2,36%
Taxe sur les véhicules automobiles soumis au contrôle technique.	2 071 420,00	0,60%
Autres recettes		
Produit des intérêts des fonds placés au trésor.	2 129 000,00	0,62%
Recettes diverses et imprévues.	1 916 200,00	0,56%
Produit de location d'immeubles à usage d'habitation.	68 880,00	0,02%
Autres produits des biens immobiliers.	100	0,00%
Produit des ventes de plans, d'imprimés et de dossiers de concours.	1 400,00	0,00%
Total recettes de fonctionnement	344 273 000,00	

Répartition des recettes du budget préfectoral au titre de l'année 2017



- Part dans le produit de la TVA.
- Taxe sur les permis de conduire.
- Taxe sur les véhicules automobiles soumis au contrôle technique.
- Produit des intérêts des fonds placés au trésor.
- Autres recettes(Pdots de location , Pdots des ventes de plans, Recettes diverses et imprévues.etc...)

a- Répartition des dépenses de fonctionnement préfectorales au titre de l'année 2017 :

Masse salariale	286,641 MDH
Dépenses de matériel et dépenses diverses	57,631 MDH

➤ **Masse salariale :**

- Masse salariale (286,641 MDH) au titre de l'année 2017:

Masse salariale	Admise 2017	%
Traitements et indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilé.	240 000 000,00	83,73%
Indemnités pour travaux supplémentaires.	3 000 000,00	1,05%
indemnités de caisse.	6 000,00	0,00%
Indemnités pour travaux pénibles et salissants.	7 250 000,00	2,53%
Participations patronales à la caisse marocaine de retraite (C.M.R.).	28 800 000,00	10,05%
Participations patronales au régime collectif d'allocation de retraite (R.C.A.R.).	280 000,00	0,10%
Participations patronales aux organismes de prévoyance sociale (CNOPS).	6 000 000,00	2,09%
Prime de naissance.	25 000,00	0,01%
Aide exceptionnelle au logement.	100	0,00%
Assistance au titre du pèlerinage aux lieux saints de l'islam.	100	0,00%
Habillement des agents y ayant droit.	500 000,00	0,17%
Frais de déplacement à l'intérieur du Royaume.	500 000,00	0,17%
Frais de mission à l'étranger.	100 000,00	0,03%
Frais de transport à l'intérieur du Royaume.	150 000,00	0,05%
Frais de stage.	30 000,00	0,01%
Total	286 641 200,00	100,00%

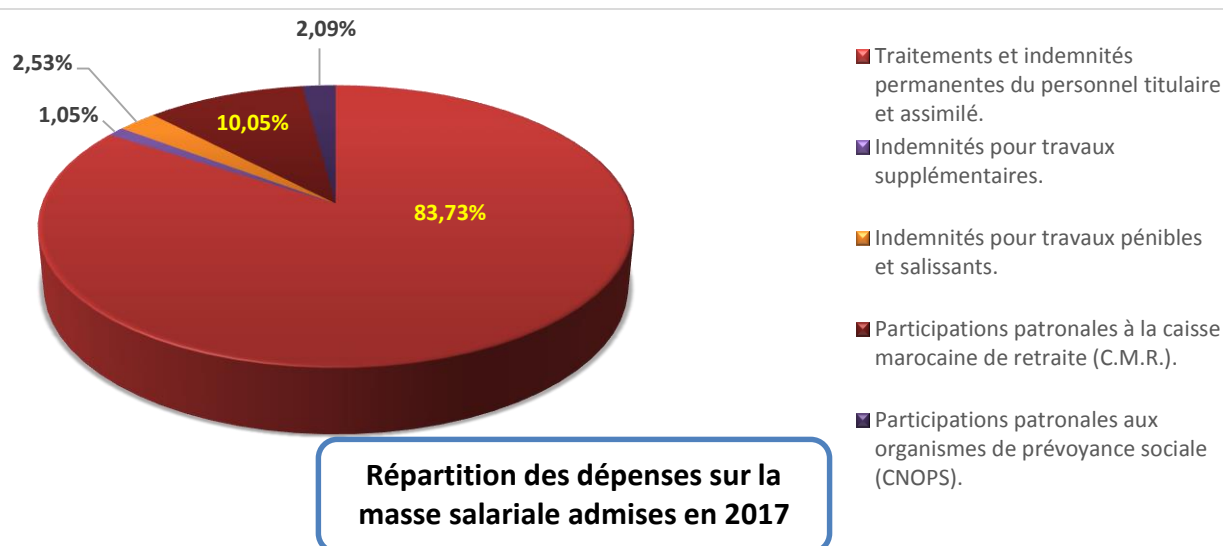
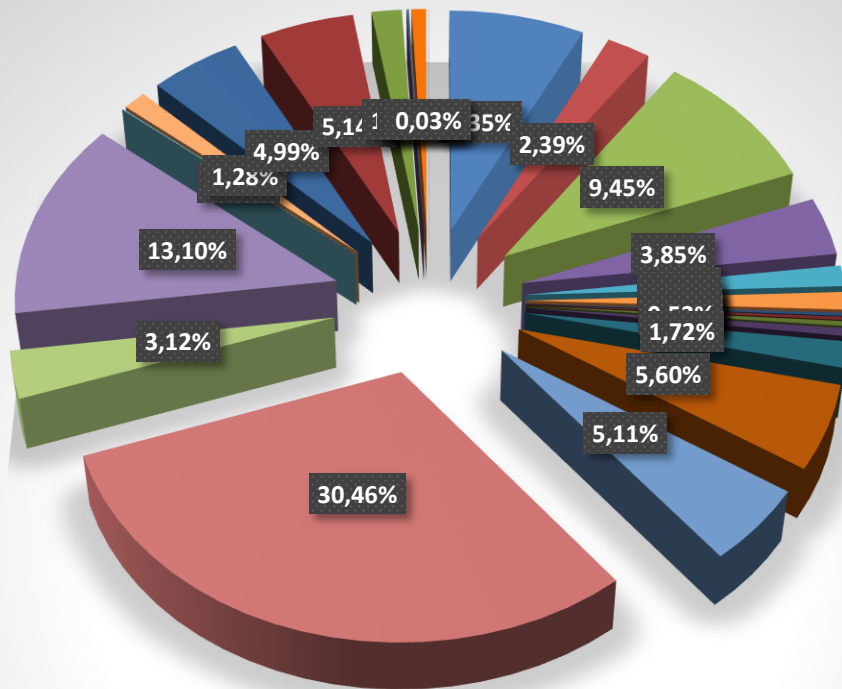


Tableau des emplois 2017

Emplois	Nombre	%
I- Personnel titulaire et assimilé		
Administrateur 1er et 2ème grade	252	7,35%
Administrateur 3ème grade	82	2,39%
Administrateur et Administrateur principal MI	324	9,45%
Administrateur Adjoint MI	132	3,85%
Ingénieur Général et Ingénieur en Chef	47	1,37%
Ingénieur d'état	40	1,17%
Ingénieur d'application	7	0,20%
Architecte en Chef	7	0,20%
Architecte	11	0,32%
Médecin	18	0,53%
Rédacteur 1er et 2ème grade	59	1,72%
Rédacteur 3ème et 4ème grade	192	5,60%
Adjoint technique 1er et 2ème grade	175	5,11%
Adjoint technique 3ème grade	1044	30,46%
Adjoint administratif 1er et 2ème grade	107	3,12%
Adjoint administratif 3ème et 4ème grade	449	13,10%
Adjoint de santé breveté et breveté principal	2	0,06%
Technicien 1er grade	44	1,28%
Technicien 2ème grade	171	4,99%
Technicien 3ème grade	176	5,14%
Technicien 4ème grade	56	1,63%
Adjoint technique et adjoint technique spécialisé	2	0,06%
Professeur des beaux arts	2	0,06%
Sous total I	3399	99,18%
II- Personnel contractuel		
Administrateur 1er et 2ème grade contractuel	27	0,79%
Avocat Conseil	1	0,03%
TOTAL GENERAL	3427	100,00%

Répartition du personnel de la préfecture



- Administrateur 1er et 2ème grade
- Administrateur et Administrateur principal MI
- Ingénieur Général et Ingénieur en Chef
- Ingénieur d'application
- Architecte
- Rédacteur 1er et 2ème grade
- Adjoint technique 1er et 2ème grade
- Adjoint administratif 1er et 2ème grade
- Adjoint de santé breveté et breveté principal
- Technicien 2ème grade
- Technicien 4ème grade
- Professeur des beaux arts
- Avocat Conseil
- Administrateur 3ème grade
- Administrateur Adjoint MI
- Ingénieur d'état
- Architecte en Chef
- Médecin
- Rédacteur 3ème et 4ème grade
- Adjoint technique 3ème grade
- Adjoint administratif 3ème et 4ème grade
- Technicien 1er grade
- Technicien 3ème grade
- Adjoint technique et adjoint technique spécialisé
- Administrateur 1er et 2ème grade contractuel

➤ Dépenses de matériel et dépenses diverses :

Année	Dépenses de matériel et dépenses diverses
2017	57 631 800,00

- La préfecture de Casablanca tend vers la maîtrise des dépenses de fonctionnement et les limiter au minimum nécessaire.
- Ces dépenses incluent également les subventions accordées aux associations sportives, culturelles et sociales.

IV- Orientations du Budget Préfectoral :

